

EXEMPLE _ CODE D'ETHIQUE DU CCR

A) PRÉAMBULE

Notre code d'éthique présente des règles de conduite afin d'assurer le bon fonctionnement du CCR, dans le respect de sa mission, de ses valeurs. Ce code s'applique aux délégué.e.s du CCR ainsi qu'aux personnes qui soutiennent le CCR.

B) NOS RESPONSABILITÉS AU CCR

1. Être ouvert d'esprit face aux différentes solutions possibles;
2. Parler franchement lors de la prise de décisions et contribuer ensuite, selon ses moyens, aux actions décidées en faisant preuve de solidarité ;
3. Respecter les autres membres, les personnes en soutien et les employé-e-s de l'office dans leurs opinions et leurs différences afin de contribuer à forger une confiance mutuelle;
4. Rendre compte de son travail aux rencontres du CCR.

C) NOTRE FONCTIONNEMENT DE GROUPE

1. Respecter les tours de parole, avoir des interventions courtes et être à l'écoute des autres;
2. Faire preuve d'esprit d'équipe en tenant compte des compétences et disponibilité de chacun;
3. Faire preuve d'ouverture face aux opinions des autres et de confiance mutuelle;
4. Avoir le sens des responsabilités face aux tâches qui nous sont déléguées.

D) RÉPRIMANDE, SUSPENSION OU EXPULSION

Le comité exécutif du CCR peut réprimander, suspendre ou expulser toute personne qui ne respecte pas le présent code. Même si la sanction est applicable immédiatement, elle doit cependant être, par la suite, entérinée par le CCR. Les règles de justice naturelle, de gradation et de proportionnalité des sanctions devront être appliquées.

Le délégué visé par une réprimande, suspension ou une expulsion doit être informé des motifs de la sanction ainsi que de son droit d'en appeler devant le CCR.